

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 22 MARS 2017 à 18 heures

Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com

Ouverture de séance à 18H00.

Monsieur le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente du 13 décembre 2016. Les délégués n'apportent aucune rectification.

Secrétaire de séance : Odé GUIRBAL

Président du vote du compte administratif : Gérard GAURE



Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine BARRA. Philippe DEL MARCO. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. Denys BORDES. René THAU. Ghislain DANGAS. Francis GARRIGUES. Brigitte HYGONENQ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Max DAYREM. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. René GIAVARINI. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.

- **Etaient absents, excusés ou non représentés**

Alain GAUSSENS. Philippe TONIN. . Jean-Marc NICOLAS. Marie-Christine CARETTE. Marie-Rose FALGAYRAS. Julien-Pierre LAPORTE.

- **Ont donné procuration**

Nicole JOUGLAR à Alain CARRERE

Jean-Claude BONNEFOI à Lucie DISBEAUX

Yves MEILHAN à Francis GARRIGUES

- **Participaient également :**

Karine REY, Trésorière. Isabelle PONTAC, Comptable CCLTG. Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Patrice CASTEBRUNET, Responsable voirie CCLTG. Diane AOUEILLE, Animatrice Economique CCLTG. Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour

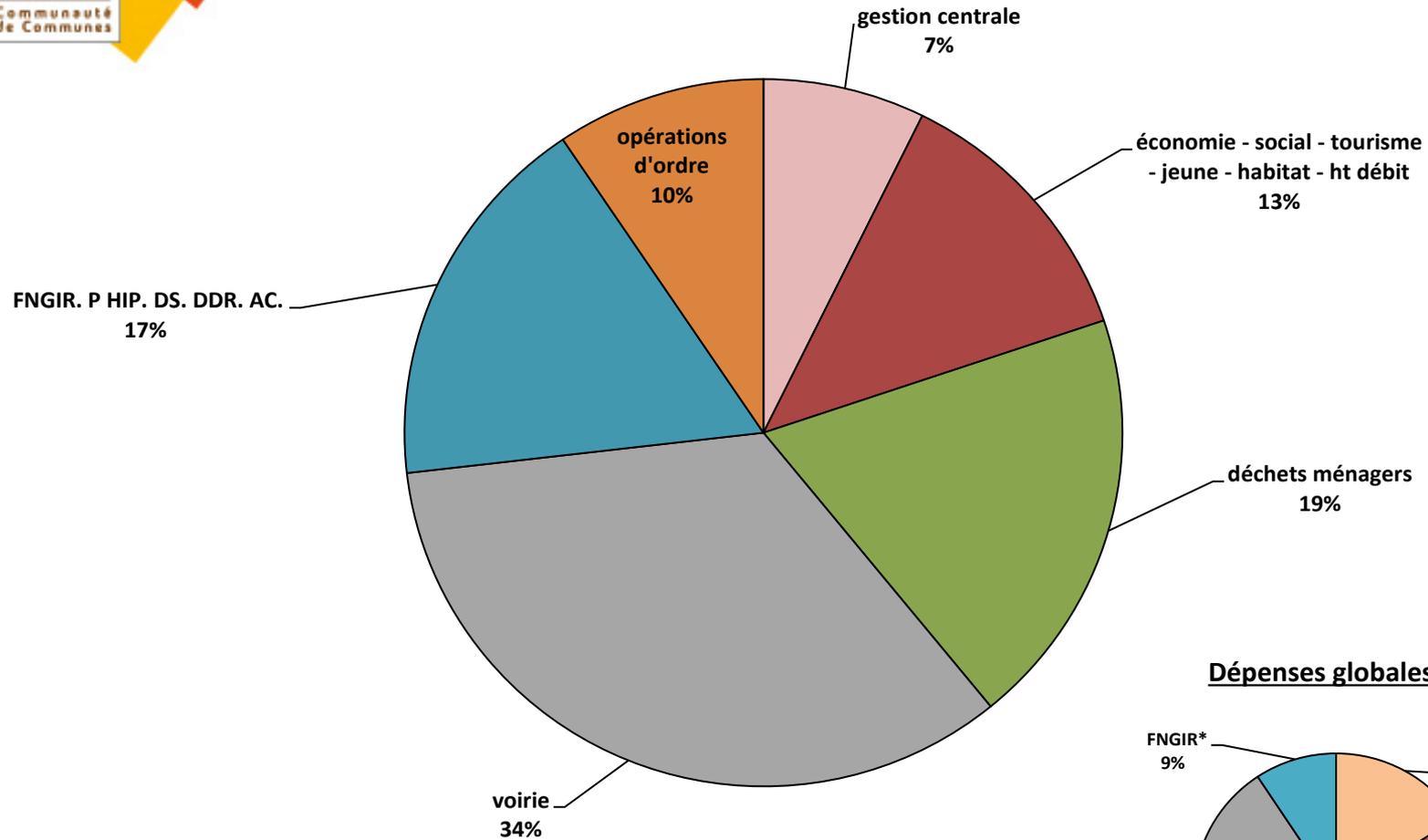
Vote des comptes administratifs et affectations des résultats 2016 (cf doc A).

- Approbation des comptes de gestion 2016 (cf DOB p 14).
- Débat d'orientations budgétaires (cf DOB).
- Révision des plans de financement prévisionnels (cf DOB p 10 à 12) :
- Maisons de Santé de Beaumont et Lavit, Extension ZA Delor à Sérignac,
- Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille à Beaumont.
- Pôle touristique, économique et culturel de Beaumont et Lavit (cf DOB p 12).
- PÉTR Garonne Quercy-Gascogne : adoption des statuts du 10/02/17 et confirmation des délégués.
- Contrat Local de Santé «Mois nutrition 2016»: mandatement des dépenses auprès des partenaires.
- Adoption des nouveaux statuts de Tarn et Garonne Numérique.
- Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne : intégrer la substitution de la Communauté de Communes Terre des Confluences à la Communauté de Communes Terres de Confluences.
- DSP haut débit : approbation du rapport annuel 2016 (compte et rapport d'exploitation DSP Xilan).
- OPAH et aides façades.
- Vente du terrain au laboratoire BIOFUSION.
- Autoriser le Président à recruter des agents ponctuellement pour une durée maximum de 3 mois : essentiellement pour l'école de musique.

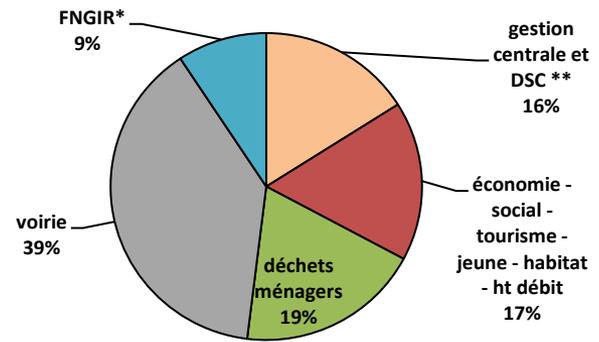


Vote des comptes administratifs : Monsieur le Président présente les comptes administratifs.

Dépenses globales 2016 : 5.43 millions



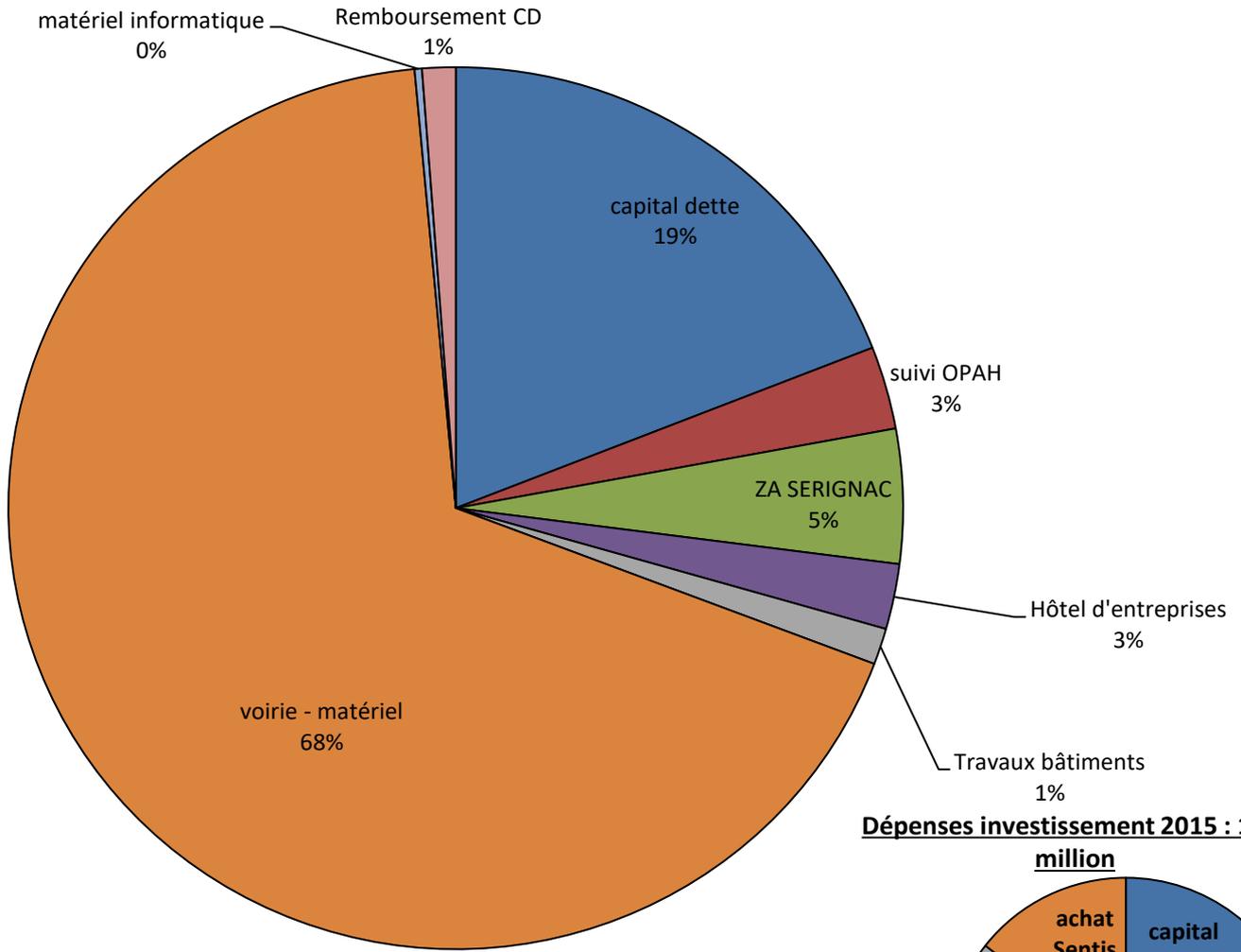
Dépenses globales 2015 : 5.3 millions



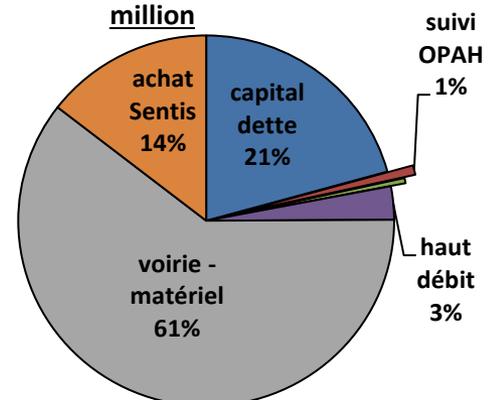
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
Dotation de Solidarité Communautaire
Paris hippiques



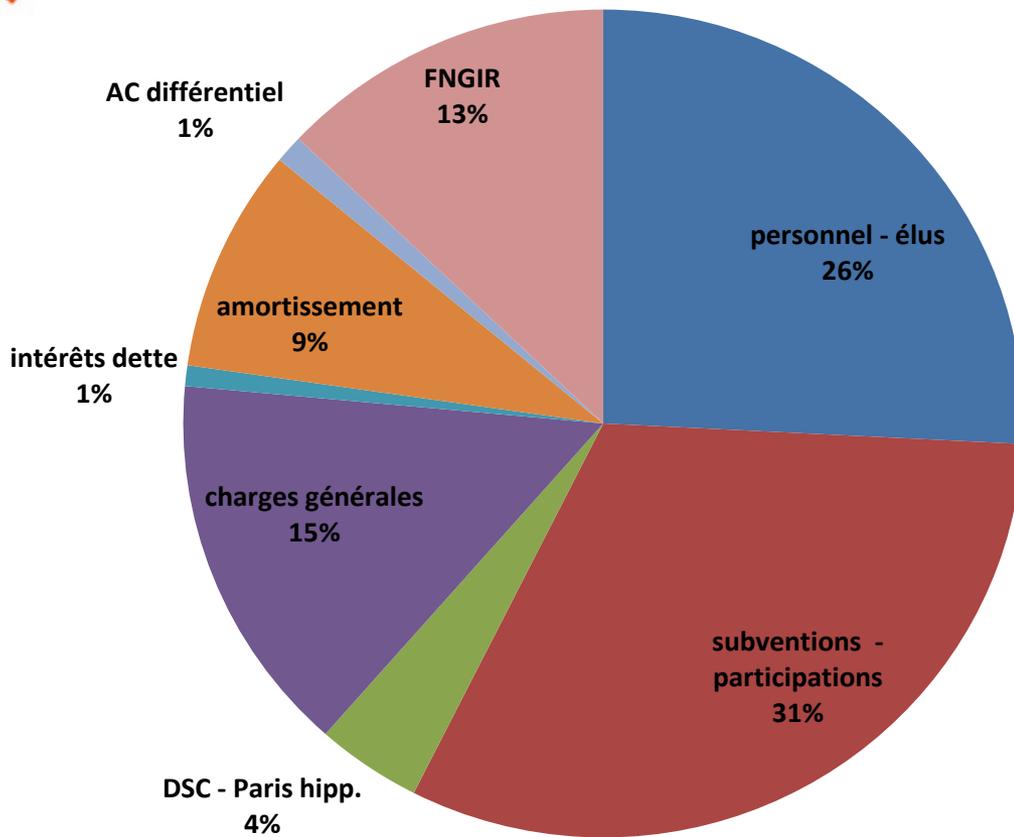
Dépenses investissement 2016 : 1.18 million



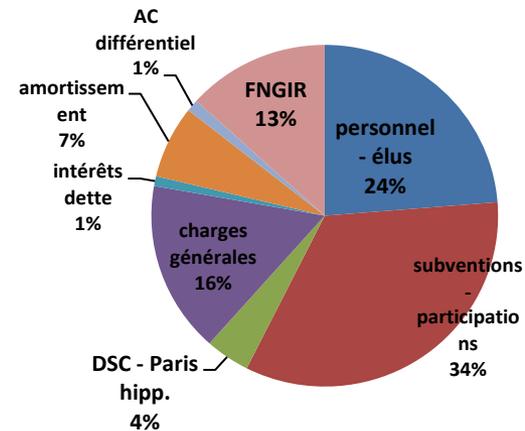
Dépenses investissement 2015 : 1.25 million



Dépenses fonctionnement 2016 : 3.82 millions

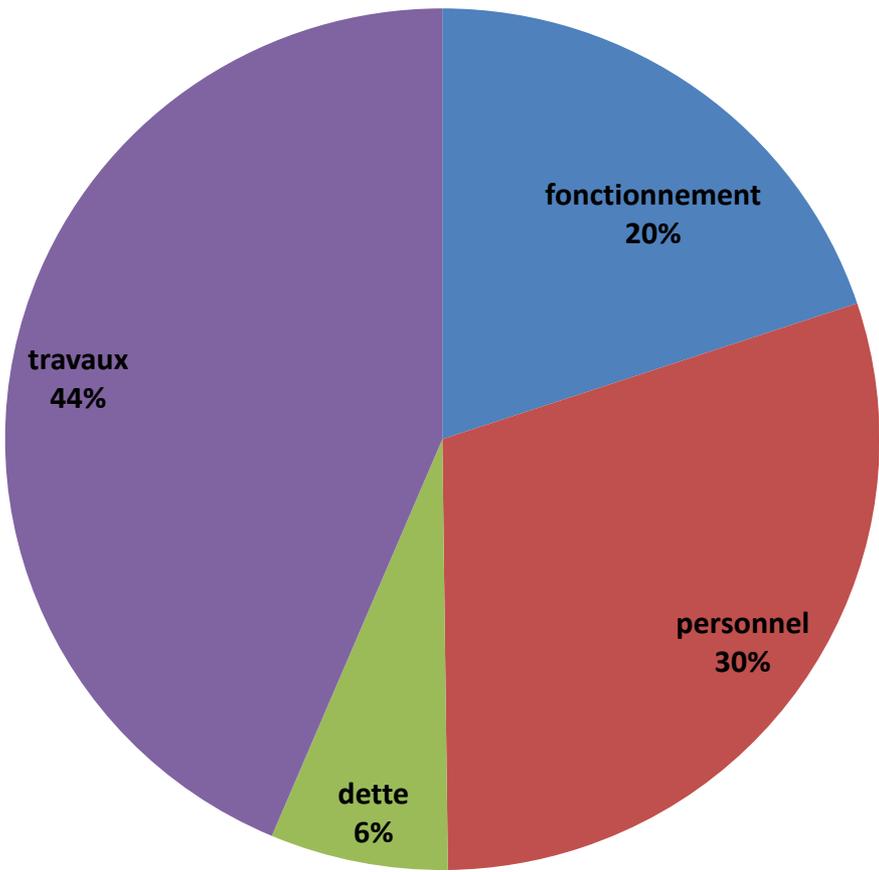


Dépenses fonctionnement 2015 : 4.06 millions

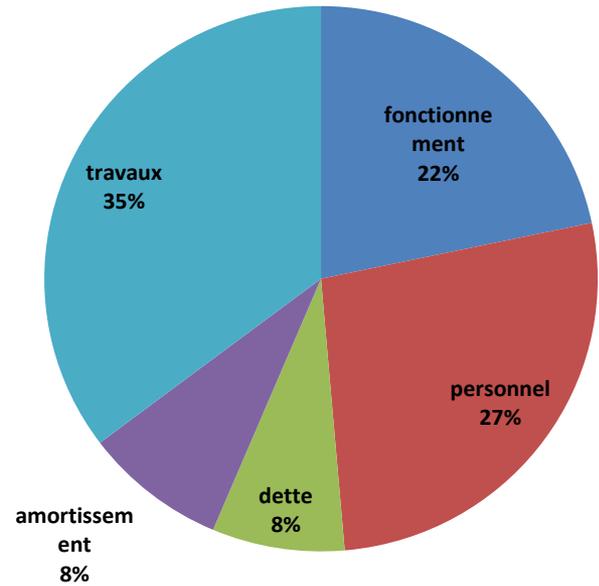




compétence voirie F + I 2016 : 1.83 million



Compétence voirie 2015 F + I : 2.04 millions





TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2016

- Programme principal : 320 000 €
 - Voirie Asques : 260 835 €
 - Signalisation verticale : 25 000 €
 - Signalisation horizontale : 20 000 €
 - Programme liant : 120 000 €
 - Grave émulsion : 30 000 €
 - 2 véhicules de liaison : 28 500 €
 - Broyeur à branches : 39 600 €
 - Cuve à fioul : 11 160 €
-
- Reste à réaliser : 285 000 €



Travaux ASQUES VC n° 6 et 14

- Coût prévisionnel : 287 000 €
- Coût final : 260 835 €
 - Entreprises : Baiotto, LRMP, Castel Métal
 - Personnel CCLTG



**PROGRAMME OUVRAGES D'ART (reste à réaliser)
GARDES-CORPS réalisés en 2016**

**BEAUMONT VC 7
(non réalisé à ce jour)**

36 000 €



**BEAUMONT / ESCAZEUX
VC 249 et 302
(non réalisé à ce jour)**

30 000 €

**Ces Travaux se trouveront
en reste à réalises**



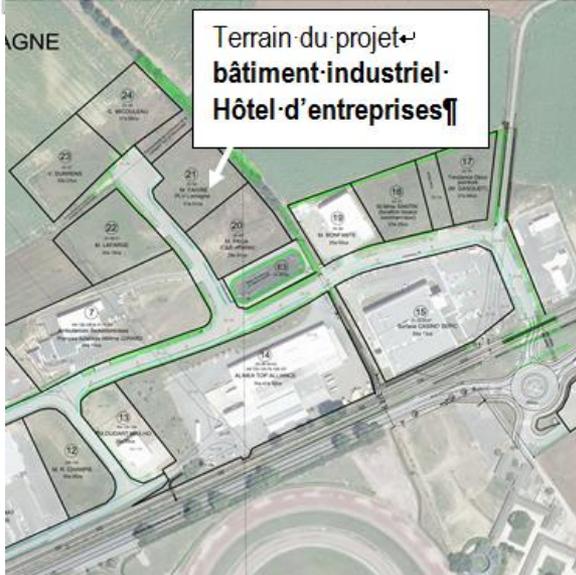
**GARDE CORPS MARSAC VC 1 : 3 966. 52 €
GARDE CORPS MARSAC VC 2 : 3 966. 52 €
GARDE CORPS BELBEZE VIGUERON : 3 854.52 €**



Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille : 750 000 € H.T.

BP 2016

RàR 2017 : 726 427 €



Acquisitions immobilières	12 628 €	Union Européenne (Leader)	150 000 €
Travaux d'investissement	671 404 €	Fonds de soutien (FSIPL)	16 253 €
Imprévu	50 000 €	DETR	125 000 €
Etudes et autres	36 697 € HT	Région	125 000 € (acquis)
Maîtrise d'œuvre	45 550 € HT	Département	38 125 € (acquis)
<i>A déduire</i>	53 169 € (5 ans)	Autofinancement	194 733 €
Recettes prévisionnelles générées par l'investissement :	114 000 € (5 ans)		
Recettes électricité			
Recettes loyers			
TOTAL	649 111 € HT	TOTAL	649 111 € HT

Autofinancement : emprunt qui s'autofinancera par les recettes électricité et recettes loyers

Construction d'un bâtiment de type industriel (ossature et bardage métallique) avec toiture avec panneaux photovoltaïques **970 m² (SH) 994 m² (emprise sol) de plain pied pouvant accueillir 3 entreprises réparties en 3 espaces cloisonnés dont une partie à usage de bureaux :**

- 1 atelier de production de 563 m² : locataire M. Fenié
- 2 ateliers de production de 171 m² chacun

Monsieur le Président explique que les travaux de constructions sont en cours. Ils devraient se terminer début juillet 2017. Les entreprises pourraient intégrer ce bâtiment au dernier trimestre 2017.

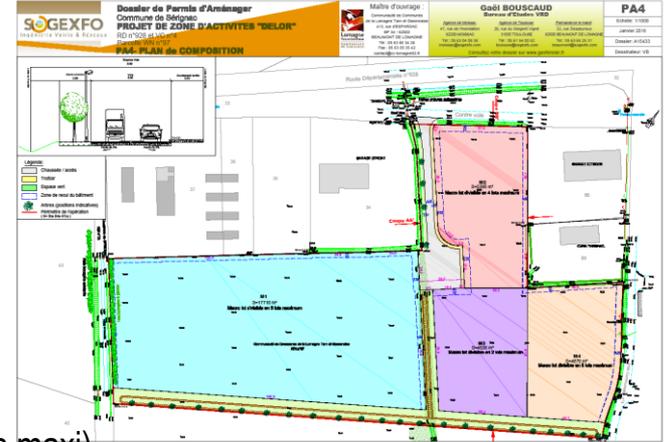
Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille



Extension et aménagement ZA Delor à Sérignac

BP 2016 = 233 000 € HT RàR 2017 = 178 026 €

+ 10 000 € BP 2017



Réalisation voie desserte interne pour desservir 4 macro lots (divisibles en 12 lots maxi) pour surface cessible vente de 32 510 m².

Les 4 hectares achetés ont été vendus.
Les travaux sont terminés.

La réception des travaux est prévue le mercredi 29 mars 2017 à 10 h30.

Les ventes des lots devraient être signées très rapidement.

Il faut prévoir une enveloppe supplémentaire de 10 000 euros au budget primitif 2017 car le financement initial prévu n'est pas suffisant.

Acquisition terrains	43 464 €HT	Europe (Leader)	15 000 €
Etudes et autres	2877 €HT	Subvention globale	123 644 €
Maîtrise d'oeuvre	14 400 €HT	Etat	
Travaux d'investissement	177 585 €HT	DETR	53 211 € (acquis)
<i>A déduire :</i>	65 020 €	FSIPL	70 433 €
Recettes prévisionnelles		Région	<i>inéligible</i>
		Département	<i>inéligible</i>
		Fonds propres	34 661 €
		Autofinancement	34 661 €
TOTAL	173 305 €HT	TOTAL	173 305 €HT

Travaux extension Zone d'activité Delor Sérignac



Nouvel atelier technique : 173 000 € TTC (BP 2016 RàR 2017 : 170 992 €)

Création d'un nouvel atelier technique (siège CCLTG) : atelier actuel vétuste (fissures, sécurité et électricité non conformes...) et peu fonctionnel (gabarit engin trop important pour réparation à l'intérieur du bâtiment)...



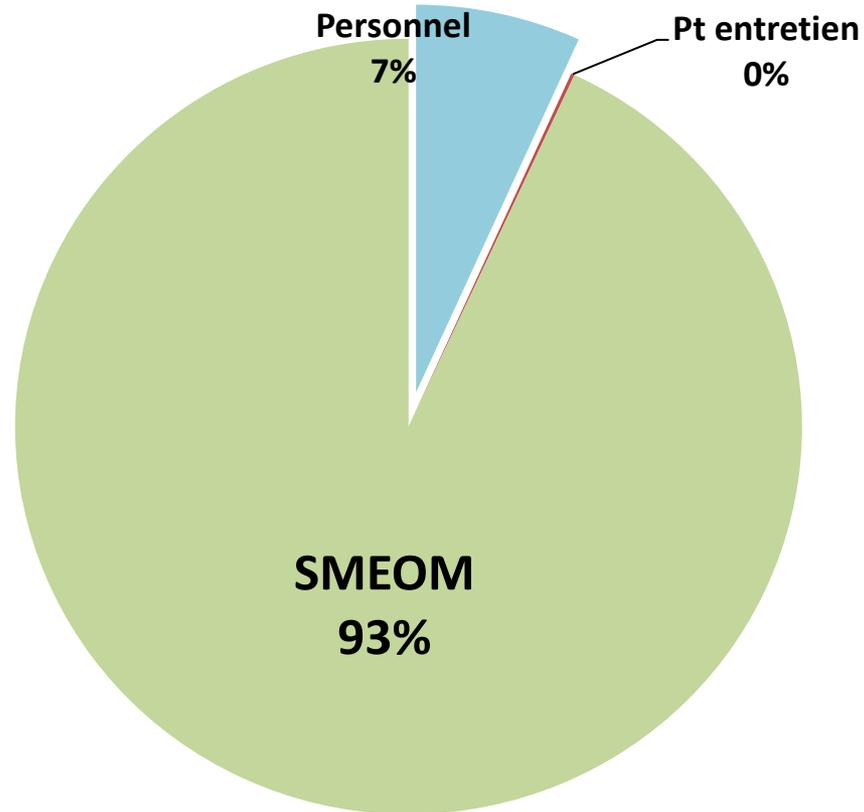
Coût prévisionnel 173 000 €TTC

Recettes :	Fonds de soutien (ETAT) sollicité non acquis	75 453 €
	CD 82 sollicité non acquis	3 720 €
	DETR sollicité non acquis	35 987 €

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes a prévu de réaliser un nouvel atelier technique sur le site de Beaumont pour un investissement de 173 000 euros. Cependant, il faut réfléchir à la pertinence de cet investissement car le nouveau bâtiment acheté à Lavit peut assurer cette fonction. Une économie d'investissement de 173 000 euros pourrait être réalisée.

Le Projet du nouvel atelier sur Beaumont reste inscrit au budget mais pour l'instant il ne bénéficie d'aucune subvention.

Compétence Ordures Ménagères 2016 : 1.045 million

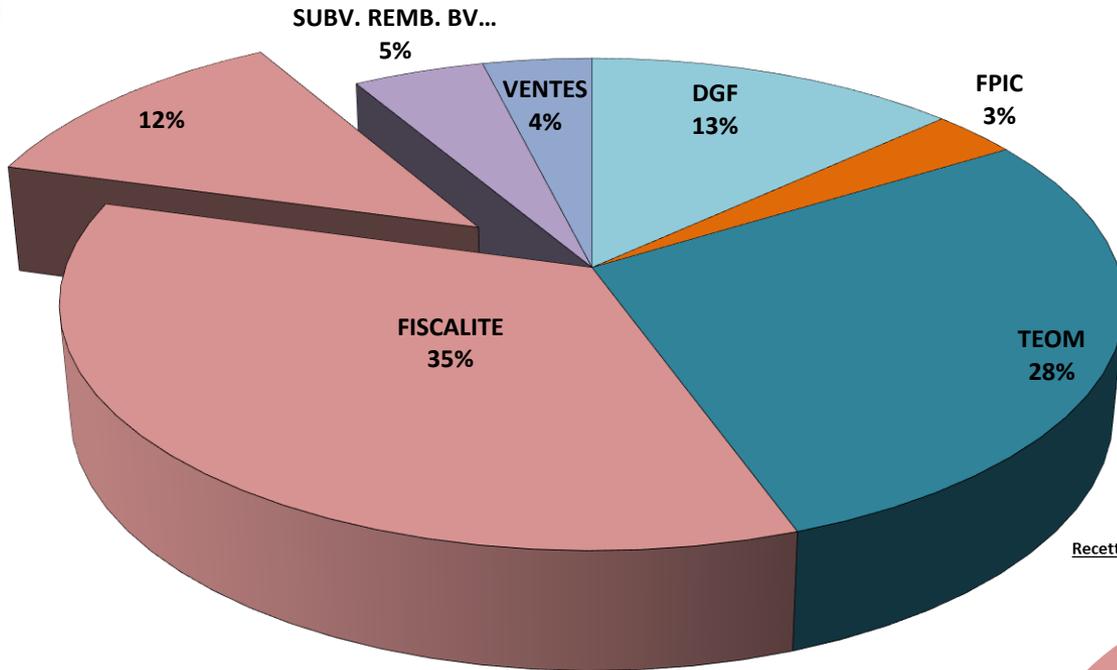


Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 1 159 769 € (1 133 368 € en 2015)
taux 15.45 %

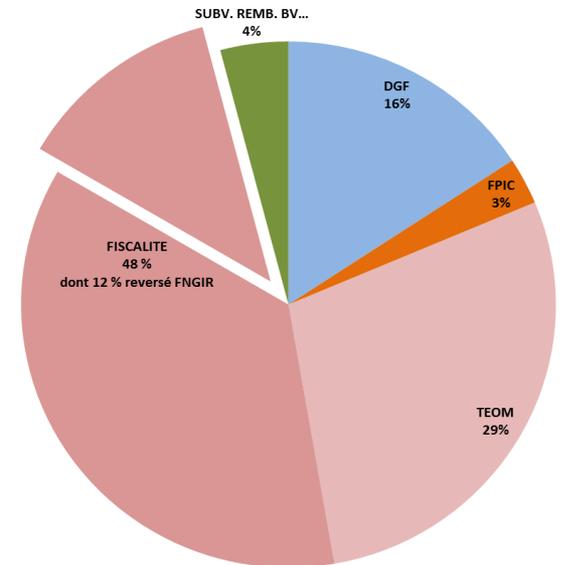
Monsieur le Président précise que le coût des ordures ménagères n'a pas augmenté.



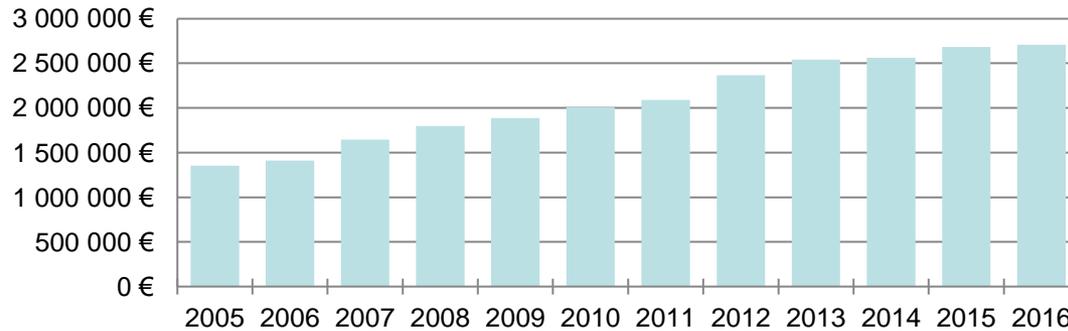
Recettes de fonctionnement 2016 : 4 millions



Recettes de fonctionnement 2015 : 4.3 millions

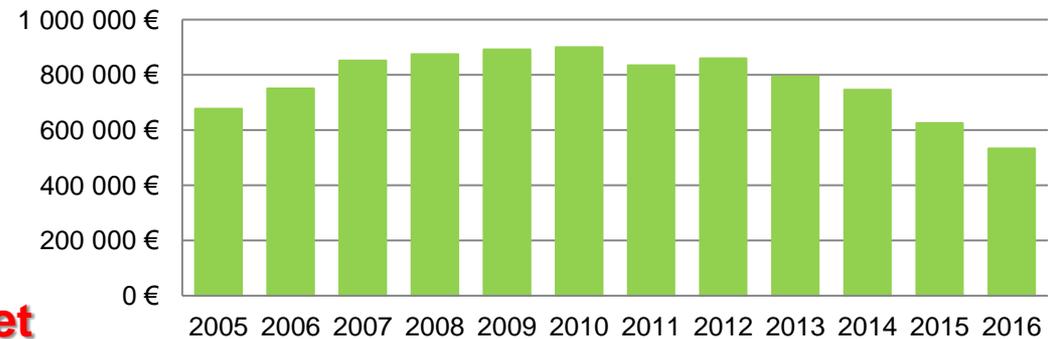


Evolution fiscalité avec FNGIR et FPIC

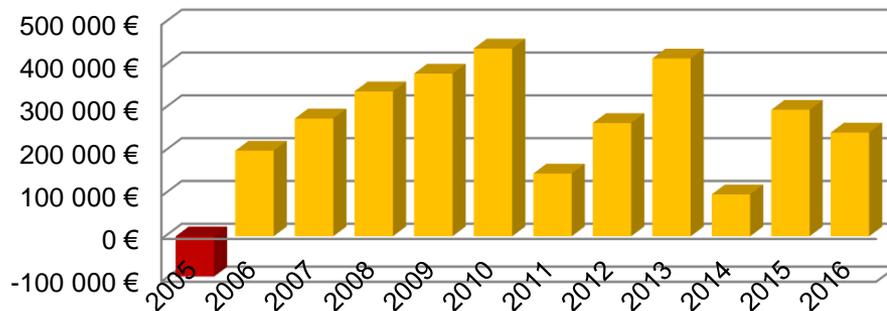


Le montant du FPIC sera connu fin AVRIL 2017
L'autofinancement net correspond aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement auquel il faut ajouter le capital des emprunts.

Evolution de la DGF



Evolution autofinancement net





Transport à la demande 2016

ACCES AUX SPORTS

122 services (113 en 2015) avec 1784 voyageurs (+15%) **16 260 €** (+ 6%)

ACCES AUX ALSH

89 services avec 212 voyageurs (- 46 %) **4 457.08 €** (-38%)

ACCES AUX ZONES URBAINES les jours de marché

131 services avec 402 voyageurs..... **15 074.40 €**

- vers Beaumont 286 voyageurs
- vers Lavit 40 voyageurs
- vers Castelsarrasin 76 voyageurs
- vers Valence d'Agen 0 voyageurs

Coûts total avant subventions 35 791.48 € (+ 14 %)

Subventions : Département 40% et Région 30%

Monsieur le Président note une légère augmentation pour les accès aux sports et les accès aux zones urbaines sauf vers Valence d'Agen.

Il rappelle que cette compétence a été transférée à la Région.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE 2016

gestion SSIAD Beaumont

REPAS LIVRES A DOMICILE ET NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN 2016

- Subvention versée : 14 000 €
- Repas servis : 16 810 (15 847 en 2015)
- Prix du repas : 8.45 €

87 bénéficiaires fidélisés en 2016

81 bénéficiaires fidélisés en 2015

65 bénéficiaires fidélisés en 2013

54 bénéficiaires fidélisés en 2013

64 bénéficiaires fidélisés en 2012

<i>COMMUNES</i>	<i>REPAS 2016</i>	<i>BENEFICIAIRES 2016</i>
ASQUES	96	1
AUTERIVE	0	0
BALIGNAC	0	0
BEAUMONT DE LOMAGNE	7136	34
BELBEZE	0	0
CASTERA-BOUZET	314	1
COMBEROUGER	490	2
CUMONT	0	0
ESCAZEAX	0	0
ESPARSAC	82	2
FAUDOAS	47	2
GARIES	0	0
GENSAC	198	3
GIMAT	320	2
GLATENS	0	0
GOAS	0	0
GRAMONT	500	2
LACHAPELLE	0	0
LAMOTHE-CUMONT	0	0
LARRAZET	1142	5
LAVIT DE LOMAGNE	2787	12
LE CAUSE	387	2
MARIGNAC	219	2
MARSAC	1350	4
MAUBEC	421	2
MAUMUSSON	0	0
MONTGAILLARD	211	2
POUPAS	0	0
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	0	0
ST AROUMEX	0	0
ST JEAN DU BOUZET	184	1
ST-SARDOS	78	2
SERIGNAC	837	5
VIGUERON	11	1
TOTAL :	16810	87



Dotation de Solidarité Communautaire 2016

COMMUNES	Nombre d'enfants scolarisés primaires et maternelles public/privé	DSC
BEAUMONT	401	38 989.41 €
ESCAZEAUX	33	3 655.87 €
ESPARSAC	20	2 772.73 €
FAUDOAS	39	3 936.19 €
GENSAC	21	2 101.14 €
LARRAZET	85	8 387.34 €
LAVIT	149	15 212.59 €
LE CAUSE	23	2 437.19 €
MARSAC	31	3 007.89 €
SERIGNAC	62	5 899.63 €
TOTAUX	864	86 400 €

Reversement Paris hippiques 2016 : 68 726.54 €

Rénovation-extension club house tennis Beaumont :

fds de concours 20 700 €

BP 2016 RàR 2017

SUBVENTIONS 2016

CRECHE LES P'TITS LOUPS 64	103 500 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 64	27 000 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP 64	22 500 €
ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD 61	14 000 €
MISSION LOCALE 523	4 680 €
<u>PARTICIPATIONS 2016</u>	
ADEFPAT 020	300 €
OPAH 72	32 117 €
AIDES MODERNISATION 94	1 070 €
VIS TA LOMAGNE ORCA	8 950 €
SYNDICAT MIXTE GQG 020	15 343 €
SYNDICAT MIXTE TARN ET GARONNE NUMERIQUE	9 530 €

Petite enfance 153 000 €



3^{ème} âge : 14 000 €

Petite enfance :

Monsieur le Président précise que l'association Les P'tits Loups rencontre un problème de gouvernance. Il faudra être très attentif. Monsieur Pradines rajoute que la Présidente et la Vice-présidente démissionnent car elles rencontrent des difficultés de gestion compte tenu de l'important de l'association.

Il faut noter une augmentation du nombre d'enfants accueillis car le taux de fréquentation est en augmentation il est environ de 75 %. Monsieur le Président précise également que le montant des aides de la CAF pour la partie CEJ (Contrat enfance jeunesse) perçu par la Communauté de Communes est inférieur à celui versé aux autres structures de la petite enfance. En effet, du fait de l'antériorité de la crèche qui avait été créée en 1994, la CAF n'a pas considéré que la crèche comme un nouvel établissement. De ce fait, Le CEJ n'a pas été bonifié par la CAF.

La CAF et la MSA participent à hauteur de 55 000 € pour la petite enfance.



ETAT DES EMPRUNTS 2016

Objet	Capital emprunté	Échéance	1ère échéance	Fin	Observations
<i>Piscine</i>	228 674 €	19 295 €	2000	2019	renégociation 2017
<i>Tracteur épaveuse</i>	80 000 €	17 363 €	2012	2016	
<i>ZAC Bordevieille</i>	150 000 €	13 539 €	2005	2019	renégociation 2017
<i>ZAC Bordevieille</i>	415 000 €	50 143 €	2008	<u>2017</u>	
<i>ZAC(s)</i>	200 000 €	25 036 €	2009	2018	
<i>Locaux administratif</i>	300 000 €	27 992 €	2010	2024	renégociation 2017
<i>Achat DDE</i>	80 000 €	7 161 €	2007	2021	
<i>CAF taux 0</i>	11 000 €	2 750 €	2014	<u>2017</u>	
<i>Travaux voirie intempéries</i>	300 000 €	63 297 €	2015	2019	
<i>local Sentis maison de santé</i>	150 000 €	11 500 €	2016	2030	
<i>Tracteur épaveuse</i>	100 000 €	21 050 €	2016	2020	
TOTAUX	2 014 674 €	259 126 €			

Monsieur le Président remarque que la communauté de communes a un taux d'endettement correct.

Madame Karine REY précise que lors du transfert de compétences, il faudra absorber la dette des budgets des autres compétences transférées notamment pour l'assainissement collectif (2020) l'eau potable en 2020. Il faudra alors harmoniser les tarifs et la mode de gestion.

Tableau des annuités des emprunts entre 2017 ET 2020

Emprunts	2017		2018	2019	2020
CONSTRUCTION PISCINE	19 294.32 €	18 550.89 €	17 736.65 €	17 736.66 €	0.00 €
ZA BORDEVIEILLE		50 142.84 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
ZA BORDEVIEILLE SOLDE TRAVAUX		25 035.21 €	25 035.21 €	0.00 €	0.00 €
REHABILITATION LOCAUX ADM	27 991.79 €	28 455.94 €	24 902.53 €	24 902.53 €	24 902.53 €
AMENGT ZA BORDEVIEILLE BT	13 538.38 €	13 106.07 €	12 812.99 €	12 812.99 €	0.00 €
ACQUISITION LOCAUX DDE		7 160.11 €	7 160.11 €	7 160.11 €	7 160.11 €
CAF CRECHE TAUX ZERO		2 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES VOIRIE		63 296.96 €	63 296.96 €	63 296.96 €	0.00 €
BATIMENT MAISON SANTE		11 499.87 €	11 499.87 €	11 499.87 €	11 499.87 €
TRACTEUR EPAREUSE		21 049.87 €	21 049.87 €	21 049.87 €	21 049.87 €
HOTEL ENTREPRISES			36 341.51 €	36 341.51 €	36 341.51 €
TOTAUX		241 047.76 €	219 835.70 €	194 800.50 €	100 953.89 €

Monsieur le Président explique que le tableau des annuités des orientations budgétaires a été légèrement modifié car la Communauté de Communes a renégocié les emprunts. Les tableaux d'amortissement ont été reçus récemment.

Ce rapport d'orientation budgétaire doit être déposé dans toutes les mairies, à disposition des administrés.

- Budget SPANC 2016 :

Dépenses : 121 K€ Recettes : 146 K€

- Budget OTI 2016 :

Dépenses : 3 K€ Recettes : 4.5 K€

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2016

dépenses	
Hôtel entreprise	726 427 €
VOIRIE	285 165 €
TRAVAUX BATIMENT	62 000 €
ATELIERS BT et LT	290 992 €
ZA SERIGNAC	178 026 €
Matériel, INFOR...	39 000 €
DS Club house	20 700 €
TOTAUX	1 602 310 €
recettes	
FCTVA	149 000 €
Emprunts	1 000 000 €
Vente terrain labo bt	78 000 €
TOTAUX	1 227 000 €

Il faut noter que la zone d'activité de Sérignac et l'hôtel d'entreprise ne sont pas au FCTVA mais assujettis à la TVA. Le FCTVA n'apparaît donc pas en recette.

TRESORERIE au 31/12/2016

• Budget principal ...	1 516 916.29 €
Reste à réaliser (solde)	- 375 310.00 €
• SPANC.....	140 191.85 €
• OTI.....	16 302.76 €

+ 1 673 410.90 €

- 375 310.00€

+ 1 298 100.90 €

Vote des comptes administratifs 2016 approbation des comptes de gestion 2016

Vote des affectations de résultats 2016

Communauté de Communes

001- solde d'exécution d'investissement reporté (recettes)	185 551.51 €
002- excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes)	1 141 606.29 €
1068- excédents de fonctionnement capitalisés (recettes)	189 758.49 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

001- solde d'exécution d'investissement reporté (recettes)	4 200.00 €
002- excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes)	135 991.85 €

Office du Tourisme Intercommunal (OTI)

001- solde d'exécution d'investissement reporté (recettes)	4 704.14 €
002- excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes)	11 598.62 €

Vote des comptes administratifs, approbation des comptes de gestion 2015 et vote des affectations des résultats 2015, soumis au vote par Mr Gérard Fauré : vote à l'unanimité du Conseil Communautaire



Propositions d'orientations budgétaires

Le DOB donnera lieu à un vote



Maison de Santé (MSP) Beaumont

Coût d'opération budgété : 1 000 000 € H.T.

Subventions prévisionnelles : 600 000 €

Acquisitions (terrains)	80 000 €	Europe (Leader)	200 000 €
Travaux d'investissement	1 230 371 €	Etat (Fonds de Soutien)	364 297 €
Etudes et autres	27 874 €	Etat (DETR)	250 000 €
Maîtrise d'œuvre	92 126 €	Conseil Départemental	200 000 €
		Région	130 000 €
		Autofinancement	286 074 €
TOTAL	1 430 371 €HT	TOTAL	1 430 371 €HT



Maison de Santé (MSP) Lavit

Coût d'opération budgété : 1 000 000 € H.T.

Subventions prévisionnelles : 600 000 €

Acquisitions terrains	80 000 €	Europe (Leader)	200 000 €
Travaux d'investissement	1 165 000 €	Etat (Fonds de Soutien)	312 000 €
Etudes et autres	25 425 €	Etat (DETR)	250 000 €
Maîtrise d'oeuvre	94 575 €	Conseil Départemental	200 000 €
		Région	130 000 €
		Autofinancement	273 000 €
TOTAL	1 365 000 €HT	TOTAL	1 365 000 €HT

Monsieur le Président précise que le plan de financement présenté est destiné aux financeurs. En réalité, les architectes ont été mandatés pour un investissement de 800 000 € par maison médicale sur Beaumont et Lavit. La Communauté de Communes est désormais propriétaire du parking de casino à Beaumont, futur site de la maison médicale de Beaumont. Monsieur le Président rajoute que la décision de réaliser les travaux sera prise lors de la notification des arrêtés de subvention au mois de juin.



- **Pôle touristique, économique et culturel de
Beaumont de Lomagne**

Monsieur le Président explique que le Conseil Communautaire ne prendra pas de décision à cette séance.

En effet, la commission Finance doit réfléchir aux modalités d'attribution d'une dotation d'un montant de 20 000 € par an à la commune de Beaumont qui compenserait le transfert des bâtiments de l'Office de Tourisme Intercommunal, de l'office de Commerce et de l'école de musique. Les bâtiments seraient à disposition de la Communauté de Communes.

- **TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2017**
- Programme principal : 320 000 €
- Signalisation verticale : 10 000 €
- Signalisation horizontale : 20 000 €
- Programme liant : 100 000 €
- Grave émulsion : 30 000 €

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE souhaite savoir si les négociations des tarifs pour les liants ont abouti.
Monsieur le Président précise que les tarifs du liant ont été renégocié à 241 euros la tonne du liant.

Aménagement local technique Lavit

- Montant du projet : 120 000 € (BP 2016 RàR 120 000 €)
+ 60 000 € pour les aménagements
intérieurs et extérieurs
(économie substantielle sur le stockage des matériaux)

Monsieur le Président propose aux délégués du Conseil Communautaire de se rendre sur le site pour apprécier les travaux d'aménagement.

Le stockage du gravillon et de l'émulsion sera réalisé sur le site de Lavit. Ce qui permettra un gain de temps aux agents de la Communauté de Communes pour effectuer les travaux sur les communes aux alentours de Lavit.



Déclinaison SDAN : scénario d'aménagement numérique Lomagne

1/ Montée en débit filaire opticalisation NRA et offre PRM :

6 PRM : Gimat, Maubec, Gramont, Montgaillard, Vigueron, Castéra-Bouzet

Coût global prévisionnel : 487 623 €TTC **Reste à charge CCLTG : 74 606 €TTC**

Gimat, Vigueron, Castéra-Bouzet : opérationnel fin 2017

Montgaillard, Gramont, Maubec : opérationnel début 2018

**PRM Point réseau mutualisé*

**NRA Noeud de raccordement à l'abonné*

2/ Montée en débit et extension du réseau hertzien-BLR de la CCLTG

Montée en débit du réseau radio BLR existant de la CCLTG (20-30 méga avec antennes tech OFDM) incluant chgt et fourniture des CPE clients

Proposition Xilan dontAsques, Gensac...

2 sous-dossiers : 2 x 100 000 € Aide Dépt plafond 50 000 €/projet

Coût global prévisionnel : 200 000 €HT **Reste à charge CCLTG : 100 000 €**

2018 : Etude-fibrage des ZA de la Lomagne et sites publics



Déclinaison SDAN : scénario d'aménagement numérique Lomagne

Budget principal TGN

- Participation CCLTG 2017 à Tarn et Garonne Numérique : **4715 € TTC**
(9530 € en 2016)

Budget annexe TGN (SPIC aménagement numérique) :

- Fonctionnement (subvention d'exploitation exceptionnelle) : **2395 € HT**
- Investissement (subvention d'équipement) : **111 820 HT**

PROPOSITION OB 2017 : 118 930 €

Monsieur le Président précise que le syndicat mixte propose de financer cette dépense sur cinq ans.

TOURISME 2017 : 40 000 € TTC

- Outils promotionnels : guides, éditions...
- Signalétique touristique
- Site internet
- Participations salons
- Relation presse
- Plan média
- Soutien aux évènementiels

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Office de Tourisme Intercommunal a organisé la bourse départementale d'échange de documents touristiques à laquelle ont participé les offices de tourisme du département et les différents prestataires. Les participants ont été reçus par le Maire de Gramont et le Maire de Lachapelle.

Monsieur le Jean-Luc DEPRINCE précise que le tourisme rapporte économiquement à l'ensemble des commerces de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.



Plan d'action commerces-artisanat 2017 : 28 715 €

**Fin opération ORCA 3 : Educ'Tour, guide du commerce, communication,
modernisation commerces = BP 201712 015 €**

Subvention site web marchand : BP 2017.....9 200 €

Subvention semaine commerciale : BP 20176 500 €

Subvention vitrophanie dans vitrine : BP 2017.....1 000 €

SUBVENTIONS 2017

EAJE LES P'TITS LOUPS 64	95 500 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 64	35 000 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP 64	22 500 €
ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD 61	14 000 €
MISSION LOCALE 523	4 680 €
ASSO LACHAPELLE	5 000 €
TRANSLOMAGNOLE par le FPIC	200 €
FETE DE LA NOISETTE LAVIT 10 ANS par le FPIC	500 €
FOIRE DU 8 MAI LAVIT 20 ANS par le FPIC	500 €
PARTICIPATIONS	
ADEFPAT 020	300 €
OPAH 72	90 000 €
SYNDICAT MIXTE...	20 000 €
VIS TA LOMAGNE 94	27 215€
AIDES MODERNISATION COMMERCE 94	1 500 €

La commission Finance propose d'attribuer une subvention à l'association de l'église de Lachapelle car l'association rencontre des difficultés pour ouvrir l'église lors de la saison touristique. Cette subvention associée à l'aide départementale pour l'emploi des saisonniers permettra une amplitude d'ouverture plus intéressante pour les touristes.

La commission Finance propose également de reconduire la dotation de solidarité pour les écoles d'un montant de 100 euros.

La Communauté de Communes par le biais de l'OPAH, l'ORCA, création de zones d'activité...participe au développement économique du territoire. Les commissions ont souhaité apporter une aide au secteur agricole. Afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, il est proposé de mettre en place un dispositif d'aide. Le montant serait fixé à 3 000 € pour l'installation d'un jeune agriculteur. Les modalités d'octroi seront étudiées en cours d'année.

Rappelons qu'en 2011, le conseil communautaire avait accordé le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière des propriétés non bâties pour une durée de 2 ans aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs. la commission finance propose d'attribuer aux jeunes agriculteurs une aide à l'installation sur notre territoire d'un montant de 3 000 €.

École de musique

➤ Budget prévisionnel 2017 :

- Masse salariale : 120 000 € Recettes adhésions : 41 500 €
- Charge à caractère général : 24 300 €

Coût prévisionnel de la compétence : +/- 100 000 €

➤ objectifs

- ✓ Créer une école sur Lavit. Projet à l'étude avec Maud Madelenat. Un budget supplémentaire sera nécessaire : salaires, acquisition instruments, locaux...
- ✓ Baisser les cotisations (enfant) :
 - À ce jour : ½ h de cours d'instrument : 425 € / an
 - Éveil musical : 250 € / an

Une baisse de 34 % sur le cours d'instrument : 280 €/an et 20 % sur l'éveil :
200 € / an (ces prix se rapprochent des tarifs pratiqués par nos voisins)

Surcoût estimé avec l'effectif actuel : 18 000 € pour la CCLTG

De nombreuses collectivités triplent le coût pour les élèves extérieurs à leur territoire

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Rappel compétence «urbanisme» :

Suite réunion CCLTG du 21/02/17 aux maires : cf présentation DDT ci-jointe

1/ **Compétence Planification** : Plan Local d'Urbanisme, carte communale : transférable à une communauté de communes.

2/ **Compétence en ADS application du droit du sol** : lorsque la cne est couverte par un doc d'urbanisme (POS, PLU, PLUI, cartes cnales) : délivrance permis (PC)..

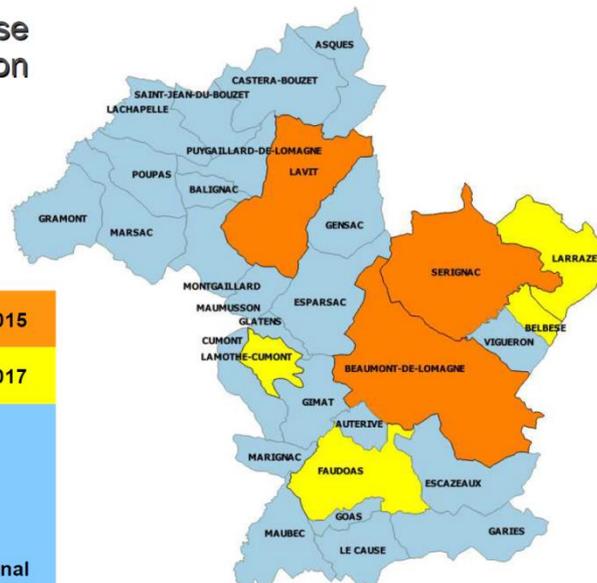
☞ *A partir du 1^{er} janvier 2018 : fin d'instruction par la CC Terres Confluences des 4 communes : Lavit, Beaumont, Sérignac / Belbèze, Lamothe, Larrazet, Faudoas*

Fin de la mise
à disposition

Fin MAD 1/07/2015

Fin MAD 1/01/2017

Fin MAD
à l'élaboration
d'un document
d'urbanisme
communal
ou inter-communal





Une progression législative vers le PLUI

> Loi ALUR 26/03/2014

Le PLU devient compétence obligatoire des interco au plus tard le 27/03/17 (*sauf minorité de blocage exprimée : 25 % des cnes représentant 20% de la population*).

>> opposition possible par les interco. entre le 26/12/16 et le 26/03/17

PLUI c'est quoi? : doc d'urbanisme qui à l'échelle de la cté de cnes étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de dével. durable et le formalise dans les règles d'utilisation du sol.

= EPCI assure maîtrise d'ouvrage doc d'urbanisme sur territoire interco.

Levier financier : Appel à projet Etat + DGD + DETR + Agence eau, Club PLUI

Piste envisagée

Création d'un Pôle environnement-urbanisme >> 2 ETP



Une réunion a été organisée avec les services de la DDT sur le plan local d'urbanisme intercommunal à laquelle était invité l'ensemble des maires. Les maires ont jusqu'au 27 mars pour se prononcer sur la prise de compétence PLUI par la Communauté de Communes. Si les communes ne se prononcent pas, elle deviendra obligatoirement compétence communautaire à partir du mois d'avril.

Monsieur le Président explique qu'il faudra embaucher une personne compétente pour l'instruction permis de construire et l'accompagnement du plan local d'urbanisme intercommunal.

De plus la Communauté de Communes devra envisager la prise de compétence GEMAPI (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques).

Il serait intéressant de réfléchir à la mise en place d'un pôle environnemental qui gérerait l'ensemble de la politique environnementale et de l'urbanisme sur notre territoire.

Madame Geneviève MELLAC précise qu'il faudra recruter une deuxième personne pour pallier aux absences éventuelles de la 1^{ère} personne. En effet les délais sont importants pour l'instruction des permis de construire.

**Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le débat d'orientation budgétaire :
le Conseil communauté vote à l'unanimité.**



OPAH : versement des subventions propriétaires occupants

Nom du propriétaire	Adresse du logement	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	SUBVENTION FART ASE	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
SANCHEZ Conrada	82120 LAVIT	6204.00	6 204.00 €	3 102.00 €	50	0.00 €	TVX AUTONOMIE de la Personne	310 €	3 412.00 €
DELPOUY CAUMONT	82500 BEAUMONT	24928.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50	2 000.00 €	PRIMEASE	200 €	12 200.00 €
PEYTOURET Céline	82500 LARRAZET	22 656.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50	2 000.00 €	PRIMEASE	200 €	12 200.00 €
DELPECH Gisèle	82500 SERIGNAC	4 869.00	4 869.00 €	2 434.50 €	50	0.00 €	TVX AUTONOMIE de la Personne	243 €	2 677.50 €
MARQUES Felipe ET NODIN JOAO MALIKA	82500 BEAUMONT	26 553.00	20 000.00 €	7 000.00 €	35.00	1 600.00 €	PRIMEASE	200 €	8 800.00 €
COUREAU Robert	82120 CASTERA BOUZET	19 294.00	19 294.00 €	9 647.00 €	50.00	1 929.40 €	PRIMEASE	200 €	11 776.40 €
JUSTROBE Alain et Josette	82500 BEAUMONT	12 482.00	12 482.00 €	6 241.00 €	50.00	1 248.20 €	PRIMEASE	200 €	7 689.20 €
CAPERAN Odette (complément)	82500 SERIGNAC	13 421.00	13 421.00 €				TVX AUTONOMIE de la Personne	139 €	139.00 €
TOTAL								1 692 €	

Programme façades : budget total 24 000 € Déjà engagés 8 273.56 €

NOM Prénom	Adresse des travaux	Montant Travaux	PLAFONNE à	Montant subvention CCLTG 35%
TAURINES RISPAL (1 façade)	82500 BELBEZE EN LOMAGNE	15 273.25 €	3 000.00 €	1 050.00 €
BRUGIERE Frédéric (1 façade)	82500 ESCAZEAX	10 052.08 €	3 000.00 €	1 050.00 €
GASQUET Roger (1 façade)	82500 LARRAZET	3 350.00 €	3 000.00 €	1 050.00 €
TOTAUX		28 675.33 €	9 000.00 €	3 150.00 €

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2017

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	inscriptions 2017	CHAPITRES	Inscriptions 2017
011. Charges de gestion courante	871 418.00 €	IMPOTS ET TAXES (CFE+CVAE+TH+TFB+TFNB+ TASCOM+IFER+FPIC+TEOM+ AC+PH+TS)	3 391 597.00 €
012. Charges de personnel	1 132 400.00 €	Dotations, subventions, participations, com	697 404.00 €
65. Autres charges de gestion courante	1 516 915.00 €	PRODUITS DE SERVICE (musique+BV)	61 500.00 €
66. Charges financières	22 131.00 €	Remboursement salaires	60 000.00 €
67. charges exceptionnelles	1 100.00 €		
Attributions de compensation	258 536.00 €		
73. DSC	88 000.00 €		
73. Reversement FNGIR	494 674.00 €		
73. Reversement PH	70 000.00 €		
NET FCT DEPENSES	4 455 174.00 €	NET FCT RECETTES	4 210 501.00 €
CAPITAL DES EMPRUNTS	216 319.00 €		
DEPENSES	4 671 493.00 €		
AUTOFINANCEMENT NET	-	460 992.00 €	moins
68. Amortissement	328 806.00 €	Excédents fct 2016	1 141 606.29 €

DGF-40K

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT 2017

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	Inscriptions 2017	CHAPITRES	Inscriptions 2017
16. Capital emprunt	219 069.00 €	Subventions	1 886 336.00 €
20. Fonds de concours. Logiciel	30 700.00 €	Emprunt	1 000 000.00 €
21. Immo corporelles	4 111 610.00 €	FCTVA	249 000.00 €
		Revente terrain	78 000.00 €
		Amortissement	328 806.00 €
		CESSION	20 000.00 €
		1068 excédent de fct capitalisé	189 758.49 €
		solde investissement 2016	185 551.51 €
DEPENSES GENERALES INV.	4 361 379.00 €	RECETTES GENERALES INV.	3 937 452.00 €

Nouvelles recettes

- Augmentation de la fiscalité :
foncier bâti : taux actuel 1 %
Si taux 2 % = **+ 73 000 €**
- Augmentation linéaire des attributions de compensation
de 10 % = **+ 47 562 €**

Monsieur le Président explique qu'au vu de tous ces investissements et des transferts de compétences, la Communauté de Communes pourra difficilement faire face à ces dépenses.

Il faut envisager pour l'année 2017 une augmentation de la fiscalité (+ 1 % sur le taux de foncier bâti) et une modification des attributions de compensation à hauteur de 10 %.

Monsieur le Président précise que ces propositions seront examinées en commission Finances afin d'être appliquées au budget 2017.

DELIBERATIONS

- **PETR Garonne Quercy Gascogne : confirmation de la désignation des délégués au PETR et approbation des nouveaux statuts du 10/02/2017.**

Les 3 délégués (titulaires/suppléants) désignés sont :

- Francis GARRIGUES (titulaire) / René GIAVARINI (suppléant)
- Jean-Louis DUPONT (titulaire) / Bernard SALOMON (suppléant)
- Odé GUIRBAL (titulaire) / Marie-Christine CARETTE (suppléant)

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

- **Contrat Local de Santé « mois de la nutrition 2016 » : mandatement des dépenses engagées auprès des partenaires pour le « Mois de la Nutrition 2016 »**

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

- **Modification des statuts Tarn-et-Garonne Numérique**

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

- **Approbation des statuts du SMEEOM (Syndicat Mixte Enlèvement et Elimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne) : intégrer la Cté de Cnes terres des confluences et non terre de confluences**

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

- **DSP haut débit : approbation du rapport annuel 2016 (compte et rapport d'exploitation DSP XILAN)**

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

➤ **Vente du terrain au laboratoire BIOFUSION**

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

➤ **Autoriser le recrutement d'agent occasionnel ou ponctuel**

Les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement notamment pour l'école de musique.

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

➤ **Autoriser le Président à solliciter les subventions départementales pour l'école de musique**

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité

➤ **Sophie DALBIN, emploi d'avenir : paiement permis poids lourds**

Délibération du Conseil Communautaire : vote : unanimité



Questions diverses

Monsieur GUIRBAL interroge Monsieur le Président sur le devenir de la maison de retraite la Barbacane à Larrazet.

Monsieur le Président répond qu'un investisseur a visité ce bâtiment. Il souhaite créer une plateforme téléphonique de relation entre les différents propriétaires de commerces, d'industriels. Il pourrait créer aux alentours d'une dizaine d'emploi. A ce jour, il n'a pas donné encore suite.

Monsieur Ghislain DANGAS précise que ce bâtiment pose problème à la commune de Larrazet.

En ce qui concerne la zone de Mansonville, Monsieur le Président précise qu'il attend une réponse des Réseaux Ferrés de France. Ils sont intéressés par ces terrains pour le projet de la future ligne LGV.

Le SMEOM est aussi intéressé par ces terres car il doit déménager du site situé à Auvillar.

Gérard FAURE souhaite savoir si les départs à la retraite seront remplacés.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes devra réaliser des économies d'échelle en ce qui concerne les départs à la retraite. Certains seront remplacés. A ce jour, il est prévu le remplacement de Jean-Jacques ESCARNOT et prochainement l'embauche d'un instructeur pour gérer l'urbanisme.

La Communauté de communes risque d'avoir des demandes supplémentaires des communes dans le cadre des brigades vertes pour la tonte et l'entretien car Mr BORGOLOTTO François cesse son activité élagage, tonte et entretien.

Odé GUIRBAL souhaite savoir ce qu'il est prévu pour le désherbage suite à la suppression des pesticides

Monsieur le Président précise qu'aujourd'hui les collectivités désherbent encore. On a le droit de les utiliser dans les cimetières.

L'ordre du étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,
F. GARRIGUES

M. Malek Boutih interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur les modalités du débat d'orientation budgétaire dans les conseils municipaux, à la suite des modifications apportées à l'article L. 2312-1 du CGCT par l'article 107 de la loi NOTRE. Le texte de loi indique qu'« il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Pour prévenir toute insécurité juridique, il souhaite qu'une clarification soit apportée aux collectivités locales et lui demande s'il s'agit de prendre acte que le débat a bien eu lieu, comme le suggère le texte législatif ou s'il faut que la délibération donne lieu à un vote.

Texte de la réponse de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales

En vertu de l'article L. 2312-1 du CGCT, les communes ont l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire avant la séance d'examen du budget. Non décisionnel, ce débat revêt un caractère obligatoire qui permet aux membres de l'organe délibérant de disposer des informations utiles à l'examen du budget. La tenue d'un DOB est en effet destinée à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L. 2312-1 du CGCT tel que modifié par l'article 107 de la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. **Une telle délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.** En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or la jurisprudence du Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une «prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet » (CE, 9 mai 1990, commune de Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport. La délibération fait apparaître la répartition des voix à l'occasion du vote, dans les conditions du droit commun.